

Liste des brokers au 31/12/2022

Broker	GSM	RTO
Kepler Cheuvreux	X	
Exane	X	
Société Générale Securities Services	X	
ProCapital		X

Principales places d'exécution (par broker et par classe d'actifs).

Place d'exécution	Par classe d'actifs	
	Actions	ETF Tracker
Euronext	X	X
Bats	X	X
Chi X	X	X
Equiduct	X	X
Turquoise	X	X
Itg Posit	X	X
Sigma X	X	X
Blink Mtf	X	X

Répartition des brokers par classe d'actifs

Broker	Par classe d'actifs	
	Actions	ETF Tracker
Kepler Cheuvreux	X	X
Exane	X	X
Société Générale	X	X
ProCapital	X	X

La Directive 2014/65/UE dite MIFID 2 et l'article L.533-18 du Code monétaire et financier consécutif à sa transposition exigent que les Prestataires de Services d'Investissement prennent toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat pour leurs clients.

Pour les sociétés qui n'exécutent pas directement les ordres mais passent par des intermédiaires financiers pour leur exécution, ces exigences se traduisent par l'obligation de sélectionner et suivre les intermédiaires financiers les plus à même de fournir la meilleure exécution.

Louvre Banque Privée fait appel à des intermédiaires financiers, ou brokers, pour exécuter les ordres émis pour le compte de ses

## Sélection des intermédiaires financiers

### 1) Dans le cadre de la Gestion sous mandat

Louvre Banque Privée ne traite qu'avec des intermédiaires financiers autorisés. Cette autorisation est donnée par le Comité de sélection des brokers qui se réunit chaque semestre à l'issue d'une procédure de sélection mise en œuvre essentiellement par la Direction de la Gestion Privée avec la participation de la Direction de la conformité et de la Direction des Opérations / Middle Office.

La procédure de sélection vise à choisir les intermédiaires financiers les plus qualifiés compte tenu des exigences de Louvre Banque Privée en matière d'exécution des ordres. Chaque intermédiaire fait ainsi l'objet d'une étude et d'une notation par les directions de la Gestion Privée, de la Conformité et des Opérations / Middle Office. En effet, la procédure de sélection s'attache d'abord à évaluer la capacité de l'intermédiaire financier à fournir la meilleure exécution définie supra.

## Surveillance des intermédiaires financiers

Louvre Banque Privée procède semestriellement à une réévaluation de ses intermédiaires financiers sur la base des critères sur lesquels ils ont été choisis :

- Coût de la transaction
- Contrôle de la meilleure exécution
- Prix négocié de l'instrument financier (référence par rapport au Volume Weighted Average Price)
- Qualité de l'exécution (réactivité du négociateur, recherche des contreparties ...)
- Capacité de négociation (toutes places)

Le dispositif de surveillance repose également sur le suivi des incidents, des réclamations clients (RTO) et les comités de suivi de la prestation. Cette réévaluation donne également lieu à une notation qui traduit la capacité de l'intermédiaire à fournir la meilleure exécution selon les facteurs définis par Louvre Banque Privée. Cette notation est comparée à la notation précédente.

En cas de dégradation de cette notation, Louvre Banque Privée prendra les mesures nécessaires au rétablissement de la qualité de service initiale. Si cette qualité ne pouvait être maintenue, Louvre Banque Privée retirerait sa qualité d'intermédiaire autorisé au prestataire concerné. Louvre Banque Privée traite sur des actions pour lesquelles elle a reçu la Politique de la meilleure exécution des brokers sélectionnés.

clients sous mandat et pour ses clients en réception-transmission d'ordres depuis le site Louvre Banque Privée (espace privé avec code d'accès) ou en Pôle de Gestion Privée dans des cas d'exception.

Louvre Banque Privée a l'obligation d'agir au mieux au profit des intérêts de ses clients afin d'obtenir le meilleur résultat possible, déterminé sur la base du coût total de l'ordre défini à l'article L533-18 du Code monétaire et financier : le prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution, qui incluent toutes les dépenses encourues par le client directement liées à l'exécution de l'ordre, y compris les frais propres au lieu d'exécution, les frais de compensation et de règlement et tous les autres frais éventuellement payés à des tiers ayant participé à l'exécution de l'ordre.

### 2) Dans le cadre de la Réception Transmission d'Ordres

Louvre Banque Privée a retenu un prestataire qui permet de satisfaire aux obligations de meilleure exécution vis-à-vis des clients. La qualité de l'exécution offerte par ce prestataire est régulièrement évaluée. Dans le cadre du suivi de la prestation, Louvre Banque Privée s'appuie sur les reporting de ses prestataires et réalise ses propres actions de contrôle afin d'apprécier le respect des exigences liées à la meilleure exécution dû par le prestataire. Louvre Banque Privée s'assure également de la bonne prise en charge des incidents qui pourraient intervenir dans le cadre de cette activité.

La sélection du (ou des) prestataire(s) s'apprécie au regard des critères indiqués ci-dessus compte-tenu de la fiabilité et proximité des systèmes d'information.

## Lieux d'exécution

Louvre Banque Privée n'étant pas membre de marché, transmet les ordres aux intermédiaires financiers en vue de leur exécution, sans que Louvre Banque Privée n'ait connaissance du lieu d'exécution final effectivement retenu. Les courtiers et intermédiaires financiers ont parfois le choix d'exécuter les ordres sur des marchés règlementés, des plateformes de négociation multilatérales, auprès d'internalisateurs systématiques ou pour compte propre.

Louvre Banque Privée a expressément autorisé ses intermédiaires à intervenir sur ces différents lieux d'exécution.

## Instructions spécifiques des clients

Pour les ordres transmis par les gérants de portefeuille dans le cadre du mandat ainsi que pour les ordres transmis directement par un client, Louvre Banque Privée fait exécuter les ordres en conformité avec la présente politique. Les clients qui communiqueraient des instructions spécifiques sur leurs ordres sont informés que Louvre Banque Privée exécutera l'ordre en suivant celles-ci, sans que Louvre Banque Privée puisse alors rechercher le meilleur résultat possible selon la présente politique.

De même, la responsabilité de Louvre Banque Privée ne pourra être engagée lors d'exécution d'instructions client spécifiques.

## Instruments financiers visés

Dans la limite de ses agréments et le cas échéant du profil de gestion choisi par le client, la présente politique s'applique à tous les instruments financiers traités par Louvre Banque Privée pour le compte de ses clients (GSM et RTO).

Pour le broker Exane les lieux d'exécution dépendent des

## Groupage des ordres

Dans le cadre exclusif de la gestion sous mandat, Louvre Banque Privée peut être amenée à grouper des ordres pour le compte de différents clients en vue de les traiter avec un seul intermédiaire. Dans ce cas, Louvre Banque Privée s'assure que globalement le groupage n'est pas réalisé aux dépens de l'un de ses clients dont les ordres sont groupés (respect de l'égalité de traitement des clients).

Les ordres groupés sont pré-affectés et ont une durée de validité raisonnable et suffisante en vue d'obtenir une très forte probabilité d'exécution complète. Néanmoins, en cas d'exécution partielle, Louvre Banque Privée procédera à un dépouillement compte par compte en partant du plus petit ordre, jusqu'à épuisement de la quantité exécutée.

Portefeuille en gestion sous mandat et sous-comptes en délégation d'arbitrage (dans le cadre de contrats d'assurance et de capitalisation).

## Coût (courtage) des ordres

Quel que soit l'ordre, Louvre Banque Privée s'engage à ne pas faire subir au client des coûts inappropriés eu égard au montant de l'ordre. Cet engagement se traduit, dans le cadre de la gestion sous mandat, par un écrêtage des coûts et à leur possible annulation

## Information des clients

Louvre Banque Privée s'assure de fournir à ses clients en fonction de leur classification, une information adaptée et suffisante sur les

## Responsabilité de Louvre Banque Privée

La politique de meilleure sélection énoncée dans le présent document s'applique dans des conditions normales des marchés financiers. Elle ne saurait constituer une obligation de résultat.

En cas de « force majeure », de fortes perturbations indépendantes de la volonté de Louvre Banque Privée et/ou de ses intermédiaires financiers, la responsabilité de Louvre Banque Privée ne saurait être recherchée si les conditions d'exécution des ordres ne s'avéraient pas optimales.

conditions de passage des ordres. En annexe les conditions de meilleure exécution par catégories d'instruments.

Louvre Banque Privée met en œuvre le même processus de gestion pour ces produits qui ont chacun un univers d'investissement défini. Certaines valeurs peuvent être présentes dans tous les univers et faire l'objet d'une décision d'achat ou de vente au même moment selon le processus d'investissement de Louvre Banque Privée.

Dans ce cas, les simulations sont réalisées par profil et l'ensemble de l'ordre est groupé pour l'envoi au broker. En cas d'ordre exécuté partiellement, la règle suivante sera appliquée :

- Application au prorata entre l'ensemble « mandats de gestion » et les « délégations d'arbitrage » par assureur.
- A l'intérieur de chaque ensemble, application de la règle indiquée ci-dessus de dépouillement compte par compte croissant.

dans le cas des ordres de très faible montant, notamment dans le cas d'ordres groupés partiellement exécutés.

conditions d'exécution des ordres.

En effet, dans de tels cas, Louvre Banque Privée pourra, dans le but de rechercher la meilleure exécution, considérer d'autres critères, comme la probabilité ou la rapidité d'exécution.

A chaque traitement de ses ordres les brokers fournissent à Louvre Banque Privée des documents permettant de juger de la meilleure exécution.